



## RECUEIL DE GESTION

RÈGLEMENT	<input type="checkbox"/>	TITRE	
POLITIQUE	<input checked="" type="checkbox"/>	POLITIQUE RELATIVE À L'INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE	
PROCÉDURE	<input type="checkbox"/>		
CADRE DE RÉFÉRENCE	<input type="checkbox"/>		
APPROBATION		RÉVISION	RESPONSABLE
122-CC/08-05-07			DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

### 1. OBJET

La présente politique vise à favoriser et à encadrer la participation des élèves à la vie démocratique de leur établissement et de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy. Elle s'inscrit dans le cadre de l'article 211.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel se lit comme suit :

*« Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire adopte une politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire prévoyant notamment une forme de représentation des élèves auprès du conseil des commissaires ».*

### 2. CHAMPS D'APPLICATION

La présente politique s'applique aux élèves fréquentant les écoles primaires et secondaires ainsi que les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

### 3. PRINCIPES

- Susciter chez les élèves le goût de participer activement à la vie démocratique de leur milieu de vie scolaire et de les associer aux décisions qui les concernent.
- Développer des liens et établir une collaboration concertée entre le conseil des commissaires et les élèves des établissements.
- Éduquer les élèves sur le rôle et les responsabilités des établissements de la Commission scolaire et de la Commission scolaire elle-même.
- Favoriser le développement d'habiletés interpersonnelles, sociales et politiques des élèves en vue d'en faire des citoyens intéressés et engagés dans la vie démocratique de leur milieu.



#### 4. DÉFINITIONS

**Comité d'élèves :** Terme générique regroupant l'ensemble des paliers de représentation des élèves au sein des établissements de la Commission scolaire : conseils d'élèves, forum des élèves, etc.

**Conscience citoyenne :** Processus par lequel les élèves apprennent que l'action participative des citoyens leur confère un pouvoir sur la conduite de la société dans laquelle ils vivent.

**Forum des élèves :** Groupe d'élèves représentant les différentes écoles secondaires ainsi que les centres de formation professionnelle et aux adultes, réunis en un même lieu pour tenir des discussions relatives à la démocratie scolaire.

#### 5. INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

La présente section a pour objectif de préciser les attentes de la Commission scolaire à l'égard de l'initiation des élèves à la démocratie scolaire dans les établissements selon les ordres d'enseignement.

##### 5.1 Ordre d'enseignement primaire

La Commission scolaire souhaite que tous les établissements du primaire aient un comité d'élèves en place. Les enjeux liés à la vie scolaire et à la communauté que dessert l'école font partie de l'univers social de l'élève du primaire. La Commission scolaire souhaite que l'initiation des élèves à la démocratie se développe par leur participation à la vie de l'école. Ces initiatives permettront au comité d'élèves et au personnel concerné de consolider leur leadership et d'éveiller les pairs au développement d'une conscience de vie démocratique et citoyenne appliquée à leur milieu.

##### 5.2 Ordre d'enseignement secondaire

La Commission scolaire invite les comités d'élèves des établissements secondaires à traiter des enjeux qui éveillent la conscience citoyenne par l'action individuelle et collective. Les enjeux sociaux ainsi que ceux liés à la santé et à l'environnement sont pertinents pour éveiller et consolider la conscience citoyenne vers la participation, l'action et l'engagement.

La Commission scolaire reconnaît l'importance du comité d'élèves pour leur permettre de participer à la vie politique et sociale de leur école. Le comité d'élèves constitue une interface fondamentale entre le conseil d'établissement, la direction de l'école, les membres du personnel et les élèves. Le conseil d'élèves est fondamental pour promouvoir l'exercice de la citoyenneté, pour assurer un leadership positif dans l'école et pour inspirer l'ensemble des élèves vers l'action positive.



### **5.3 Centres de formation professionnelle et d'éducatons aux adultes**

Les Centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes mettent en place des comités d'élèves. Le comité d'élève peut être utilisé pour permettre aux élèves de prendre part à la vie du centre ou pour formuler des recommandations visant à améliorer la vie éducative et sociale du centre. Le conseil d'élèves est un lieu où les élèves peuvent exercer leur leadership positif en collaboration avec les autorités du centre.

## **6. REPRÉSENTATION DES ÉLÈVES AU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

La Commission scolaire et le Conseil des commissaires favorisent une représentation des élèves au Conseil des commissaires en organisant la tenue d'un forum annuel regroupant des représentants de toutes les écoles secondaires ainsi que des centres de formation professionnelle et des adultes.

Ce forum a pour but de dégager les principales préoccupations des élèves par rapport à la Commission scolaire. Ce forum devrait se tenir idéalement en mars ou avril de chaque année. Des élèves représentants de ce forum viendront par la suite présenter les conclusions des élèves jeunes et adultes de ce forum au Conseil des commissaires.

## **7. APPLICATION**

La direction générale adjointe procédera à l'évaluation de la mise en œuvre de la présente politique.

La direction générale est responsable de l'application de la présente politique.

## **8. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique entre en vigueur dès son adoption.

